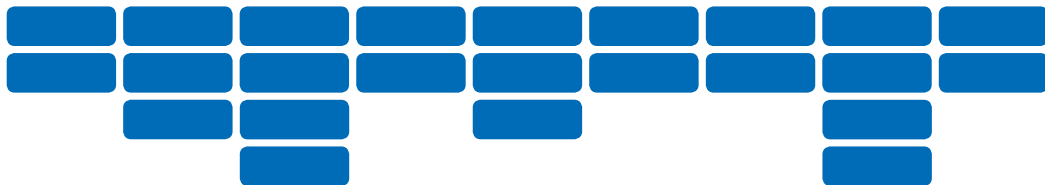


Accords de libre-échange conclus par la Suisse
Source: Switzerland Global Enterprise

Economiser des frais de douane
et optimiser ses marges

**Utiliser les accords de libre-échange
de façon optimale**



La Suisse est un des pays ayant conclu le plus grand nombre d'accords de libre-échange (ALE). Les entreprises exportatrices et importatrices qui utilisent ces ALE de façon optimale peuvent accroître considérablement leur compétitivité. Reste que ces accords sont généralement très complexes et il est particulièrement difficile pour les PME d'en évaluer les avantages pour leurs propres opérations et d'en tirer pleinement parti. Le présent document fournit une aide aux PME qui souhaitent évaluer les avantages potentiels des ALE pour leurs propres activités.

Exemples de réussite



Chine: économie de 350'000 francs réalisée grâce à la suppression des droits de douane

Livraison d'un funiculaire en Chine: la société Garaventa AG a fait valoir l'ALE Suisse-Chine de façon rigoureuse, ce qui lui a permis de garantir l'origine préférentielle de ses biens.

- Le taux des **droits de douane à l'importation** en Chine sur les infrastructures pour funiculaires est de **8%**, en utilisant l'accord, le taux est tombé à **1,6%**.
- Le **droit de douane à l'importation** sur le matériel roulant est de **5%** en Chine, il tombe à **0%** en utilisant l'ALE.
- L'utilisation de l'accord de libre-échange en conformité avec les règles d'origine et fourniture des preuves formelles a permis au client **d'économiser l'équivalent de 350'000.- francs**.
- L'importation en franchise douanière grâce à l'accord Suisse-Chine a été un argument de vente déterminant.



Corée du Sud: l'exonération douanière fait baisser les frais de 8%

Livraison d'une installation de compresseurs en Corée du Sud: la société Garaventa AG a fait valoir l'accord AELE -Corée du Sud de façon rigoureuse, ce qui lui a permis de garantir l'origine préférentielle de ses biens.

- Vente d'une installation complète en Corée du Sud d'une valeur de **12,5 millions de francs**.
- Le taux des **droits de douane à l'importation** sur les compresseurs est de **8%** en Corée.
- L'utilisation de l'accord de libre-échange en conformité avec les règles d'origine et fourniture des preuves formelles a permis au client **d'économiser l'équivalent d'un million de francs**.
- L'importation en franchise douanière grâce à l'accord AELE-Corée du Sud a été un **argument de vente déterminant**.

Avantages des accords de libre-échange pour la place industrielle suisse

- Les ALE améliorent la compétitivité de la place économique suisse.
- Les ALE facilitent l'accès à des marchés importants et dynamiques.
- Les ALE établissent des règles claires pour des relations commerciales équitables entre les pays.
- Les ALE sont un outil efficace pour lutter contre l'inflation de cherté suisse et proposer aux consommateurs un large choix de produits.
- Les ALE favorisent l'établissement de normes en matière de sécurité au travail et de protection de l'environnement.
- Les ALE facilitent l'échange de connaissances et de technologies grâce à l'investissement direct, notamment.

Utilisation des accords par les entreprises: avantages

- Réduction, voire suppression des droits de douane pour le client dans le pays-cible
- La réduction ou la suppression des droits permet d'optimiser les marges.
- Avantage concurrentiel: l'UE, par exemple, n'a pas conclu d'accord comparable avec la Chine.
- Amélioration de la compétitivité des entreprises (offres plus concurrentielles)
- Indépendamment de l'économie réalisée, l'origine préférentielle suisse peut être un argument de vente non négligeable en termes de qualité de produit.

Utilisation des accords par les entreprises: défis

- Charge et coûts administratifs: il est difficile de se procurer, d'actualiser et de conserver les preuves d'origine nécessaires.
- Gestion interne: il faut coordonner les différents services de l'entreprise, tels que le service export, le service des achats, etc.

La direction de l'entreprise doit déterminer dans quels cas l'utilisation d'un ALE est possible, puis décider si le jeu en vaut la chandelle, compte tenu des avantages et des défis liés à l'utilisation de l'accord en question. Idéalement, elle procédera à une analyse coûts-bénéfices pour fonder sa décision.



On trouvera toutes les dispositions et informations actuelles relatives aux accords de libre-échange dans le règlement R-30 de l'Administration fédérale des douanes.

<https://www.ezv.admin.ch/ezv/fr/home/documentation/directives.html>

Vous avez besoin d'un appui pour vérifier dans quels cas vous pouvez utiliser un accord de libre-échange? Vous voulez savoir si des économies de droits de douane peuvent être réalisées?

Demandez-nous conseil!

Membres Swissmem: tél. 044 384 41 11, e-mail: n.stephan@swissmem.ch

Switzerland Global Enterprise (S-GE): tél. 021 545 94 94, e-mail: suisse-romande@s-ge.com

Pour en savoir plus

Les membres de Swissmem trouveront des informations complémentaires, notamment des liens utiles dans l'Extranet (mot clé «accords de libre-échange»).